

## **Règlement du championnat de mini-golf**

L'organisation de ce championnat est soumise à la «Documentation pour organisateurs de manifestations Sport et Culture de l'ASCPS».

### **1. Généralités**

1.1 Le championnat de minigolf a lieu chaque année sous forme de tournoi.

### **2. Conditions de participation**

2.1 Chaque employé de La Poste a le droit de participer au championnat en présentant sa carte d'identité officielle de La Poste.

2.2 Peuvent participer tous les employés de La Poste qui se trouvent au moment de la manifestation sous contrat non résilié. Peuvent également participer tous les agents qui se trouvent au moment de la manifestation sous contrat non résilié d'une société appartenant à 100% à La Poste Suisse, selon enregistrement dans le registre du commerce.

2.3 Peuvent participer tous les membres des sociétés affiliées à l'ASCPS.

2.4 Peuvent participer tous les membres individuels de l'ASCPS.

2.5 Les retraité(e)s de la Poste et Swisscom (anc. PTT) sont également autorisés à y participer.

2.6 Niveau de jeu

A: Joueuses et joueurs affiliés à l'association sportive suisse de minigolf ainsi que les joueuses et joueurs possédant leur propre matériel (balles et clubs)  
Catégorie : Dames / messieurs, séparé, seulement s'il y a assez d'inscriptions.

B : Joueuses et joueurs non licenciés, sans leur propre matériel (balles et clubs)  
Catégorie : Dames / messieurs, y compris invité(é)s

### **3. Organisation du tournoi**

3.1 Publication: Selon "Documentation pour organisateurs de manifestations Sport et Culture de l'ASCPS.

3.2 Inscription : Le dernier délai d'inscription figurera sur l'invitation..  
Pour la catégorie B l'inscription est encore possible le jour même du tournoi.

3.3 Finance d'inscription :

Le montant de la finance d'inscription est fixé d'entente avec L'ASCPS.  
Il sera légèrement inférieur pour les niveaux B et C.

3.4 Liste de départ :

Cinq jours avant le tournoi, les participantes et participants doivent être en possession de la

liste de départ.

- 3.5 Règlements de jeu :  
Les règles de jeu de l'ASSM sont appliquées.  
Les joueuses et joueurs du niveau B et C seront orientés sur les règles de jeu (p.ex. un résumé des principales règles annexées au programme ou carnet de fête).
- 3.6 Tableau des résultats :  
Conforme au règlement de l'ASSM ou d'une liste établie sur ordinateur.
- 3.7 Arbitres : Deux arbitres licenciés ASSM au moins doivent être présents.
- 3.8 Jury : Conforme au règlement ASSM.
- 3.9 Direction du tournoi :  
Conforme au règlement ASSM.

#### **4. Mode de jeu**

- 4.1 Niveau A : Les participantes et participants jouent 3 tours principaux et 1 tour final. Un classement intermédiaire est établi après les tours principaux.  
Tour final : Le tour final se dispute avec 50-% des meilleurs joueurs, selon le classement inverse des résultats intermédiaires.
- 4.2 Niveau B/C : Les participantes et participants jouent 2 tours principaux et 1 tour final. Un classement intermédiaire est établi après les tours principaux. Participation au tour final :  
- lors d'une participation jusqu'à 50 concurrents par catégorie respective (dames et messieurs), un tiers des joueurs, mais au maximum 12 concurrents, peuvent prendre part au tour final.  
- lors d'une participation supérieure à 50 concurrents par catégorie respective (dames et messieurs), un tiers des joueurs peuvent prendre part au tour final.

#### **5. Distinctions**

- 5.1 Le titre de champion suisse de l'ASCPS est décerné au gagnant des catégories dames et messieurs du niveau A+B.
- 5.2 Niveau A : Les trois premiers de chaque catégorie reçoivent la médaille officielle de l'ASCPS.  
Le/la champion(ne) suisse reçoit un challenge.  
Il est remis définitivement au joueur/joueuse respectif lorsqu'il est gagné trois fois consécutivement ou 5 fois non consécutives.
- 5.3 Niveau B : Les 3 premiers de chaque catégorie reçoivent une médaille.
- 5.4 Un prix souvenir peut être remis aux participants.

#### **6. Dispositions finales**

- 6.1 Le règlement entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1993.
- 6.2 Le présent règlement a été adapté aux nouvelles structures de l'association en 1999 et entre immédiatement en vigueur.
- 6.3 Les modifications acceptées lors de l'assemblée des Délégués des 12 et 13 novembre 2004, à Lugano sont intégrées.

6.4 Les modifications acceptées lors de l'assemblée des Délégués du 29 mars 2008, à Zürich sont intégrées.

6.5 En cas de divergences de texte, la version allemande fait foi.

ASCPS, le président :            Le responsable du ressort :  
Beat Stalder                        Edwin Thierstein

### **Annexe au règlement du championnat de minigolf**

#### **Résumé des principales règles de jeu.**

1. Poser la balle sur le mât de départ. La balle doit toucher avec son point de contact la ligne de démarcation.
2. Chaque frappe de balle avec le club compte pour un point.
3. Si la balle quitte la piste avant l'obstacle, on procédera à un nouvel engagement. Si la balle quitte la piste après avoir franchi l'obstacle, elle sera posée au point où elle a quitté la piste et rejouée de cet endroit. Un point de pénalité est mis en compte.
4. Un maximum de 7 coups sont autorisés par piste.
5. Lorsque la balle s'arrête à moins de 20 cm de la bande, elle peut être posée à 20 cm de distance de son point de contact en direction perpendiculaire.
6. Sur la piste 2, la balle sera placée dans le cercle final par un coéquipier ou un chef de piste.
7. Sur la piste 18, la balle doit avoir franchi le sommet de la piste et passé entièrement la ligne.
8. Au sein d'une équipe, les résultats sont inscrits sur la carte de jeu (protocole) de manière réciproque par le joueur.